Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260605-D073_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 17 heures 45, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-neuf mai, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, PEDRONO Anthony, MARPAUD BRUNE Marine, STRACK Denis, LE MAUFF Régine.

Membres excusés : PINARD-JOUBAUD Sandrine (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu (procuration à HEDAN Yves), ROLLO Gwendoline (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), MEHA Roxanne (procuration à BEASSE Valentin), SEBILLET DUBRULLE Marine (procuration à PEDRONO Anthony), CHARRIER-GARREAU Céline.

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 5 juin 2026

Délibération n° 73 : Elections sénatoriales - Élection des délégués titulaires et suppléants

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

a) Composition du bureau électoral

Madame le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Monsieur RACAPE Jean-Paul, Monsieur STRACK Denis, Madame MARPAUD BRUNE Marine et Monsieur BEASSE Valentin.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :
Liste A : Madame BOUSSEKEY Françoise, Monsieur BEASSE Valentin, Madame CHEVREL-DURAND Nicole, Monsieur LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, Madame BLAIRET Guylaine, Monsieur HEDAN Yves, Madame PINARD JOUBAUD Sandrine, Monsieur CASSOU DIT MAISONNAVE Joël
Liste B : Madame CHARRIER GARREAU Céline, Monsieur STRACK Denis, Madame LE MAUFF Régine

Madame le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

- **liste A** : 15 voix
- **liste B** : 1 voix

Le quotient applicable est : 16 / 5 = 3,2
La **liste A** obtient : 15 / 3,2 = 4,69, soit 4 sièges
La **liste B** obtient : 1 / 3,2 = 0,33, soit 0 siège

Ainsi, 4 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 5ème siège :
Liste A : 15 / (4+1) = 3
Liste B : 1 / (0+1) = 1

La liste A emporte ce 5ème siège

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260605-D073_2026-DE

Madame le maire proclame les résultats définitifs :
Liste A : 5 sièges
Liste B : 0 siège

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

- **liste A** : 15 voix
- **liste B** : 1 voix

Le quotient applicable est : 16 / 3 = 5,33
La **liste A** obtient : 15 / 5,33 = 2,81 soit 2 sièges
La **liste B** obtient : 1 / 5,33 = 0,19, soit 0 sièges

Ainsi, 2 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 5ème siège :
Liste A : 15 / (2+1) = 5
Liste B : 1 / (0+1) = 1

La liste A emporte ce 3ème siège

Madame le maire proclame les résultats définitifs :
Liste A : 3 sièges
Liste B : 0 siège

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 10/06/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

La secrétaire de séance,
Joël CASSOU DIT MAISONNAVE



